

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Viret, 1er septembre 1882](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Viret, 1er septembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 1 p. (389v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Viret, 1er septembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50786>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familiestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er septembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Viret](#)

Lieu de destination place Godart, Châlons-en-Champagne (Marne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Viret que les écoles du Familistère ont un chef d'institution et qu'il ne peut lui offrir que la direction d'une classe. Il lui demande ses prétentions salariales et lui précise que le loyer, le chauffage ou l'éclairage sont à la charge des membres de l'association. Il indique que la fonction comprend 7 heures de classe par jour et que les droits à la retraite sont fixés par les statuts.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
